

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL  
Compte rendu de la séance  
du 12 novembre 2020

Etaient présents : M. BLANC Didier, M. BOVARD Jean-Marie, M. CATTANEO Thierry, MME CREPY-BANFIN Audrey, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérard, MME GINON Céline (présente à partir de l'objet N°9), M. GRILLET-AUBERT Jacques, M. LEBRASSEUR Fabrice, M. MECCA Jean-Louis, TRINCAZ Nicolas, et M. VUILLOUD Gilbert.

Etaient absents : M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. DANIEL Simon, M. GUFFROY François-Maxime.

**Monsieur VUILLOUD Gilbert a été nommé secrétaire.**

**Début de séance : 18 H**

**1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14.10.2020**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**2 Autorisation de signature marché fourniture et livraison engin de damage ski alpin**

Le conseil municipal a autorisé M. Le Maire à signer l'acte d'engagement pour la fourniture et la livraison d'un engin de damage ski alpin reconditionné Pisten Bully 600 Select d'un montant de 240 000,00 € H.T., TVA en sus.

**3 Financement engin de damage par prêt bancaire et vote Décision Modificative au budget annexe « remontées mécaniques »**

M. le Maire donne lecture des offres de financement reçues du Crédit Agricole des Savoie et du Crédit Mutuel. L'offre du Crédit Agricole des Savoie la moins disante est retenue par le conseil municipal avec un financement sur 6 ans, taux fixe, amortissement constant.

Le conseil municipal vote la Décision Modificative N° 1 au budget annexe « Remontées Mécaniques » suivante :

Section investissement	
2182 Matériel de transport	+ 240 000,00 € Dépenses
1641 Emprunts en euros	+ 240 000,00 € Recettes

#### 4 Position sur la compétence Plan Local d'Urbanisme

L'article 136 II 2<sup>e</sup> alinéa de la loi ALUR (prévoit le transfert de plein droit de la compétence plan d'urbanisme aux communautés de communes et communautés d'agglomération « le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II », à savoir, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposant dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier.

Après discussion, le conseil municipal s'est opposé au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

#### 5 Etat d'assiette 2021 Office National des Forêts

Le conseil municipal a validé l'état d'assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2021.

#### 6 Approbation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2019 Eau

Le conseil municipal a approuvé le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service « Eau » de la commune. Celui-ci est consultable au secrétariat de mairie.

#### 7 Mission INGEOD : Projet travaux de traitement de la ressource des Fontaines et mise à niveau de la télégestion des réservoirs et demandes de subvention

Le conseil municipal a accepté la proposition de mission d'étude et maîtrise d'oeuvre pour les travaux de traitement de la ressource des Fontaines et mise à niveau de la télégestion des réservoirs pour un montant de :

- Etude préalable de faisabilité : 1 730,00 € H.T.

- Maîtrise d'Oeuvre : 3 051,00 € H.T.

soit un montant total de 4 781,00 € H.T., T.V.A. 20 % en sus

et a chargé M. Le Maire de faire les demandes de subvention et d'en lancer l'appel d'offres.

#### 8 Avenant au marché Groupement CICL/A.T.EAU 74/CANEL GEOMETRE EXPERT Lot N° 2 Plan de récolement du réseau d'eau potable

Cet objet a été reporté à la prochaine séance.

#### 9 Avenants positif et négatif marchés neige de culture

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de neige de culture arrivent à son terme et qu'après la dernière réunion de chantier avec le maître d'oeuvre, et les entreprises, il ressort des plus et moins values sur les lots N° 1 et N° 2 :

## **TECHNO ALPIN – LOT 2**

- un avenant N° 1 positif de 29 700,73 € H.T., T.V.A. en sus

* raccordement usine	13 484,00 €
* équipement regard sommet tk bamby (départ Biche)	6 505,00 €
* équipement radio de 2 enneigeurs T 40	6 170,00 €
* rétrofit enneigeurs bi-fluide	3 541,73 €

Marché initial : 59 800,00 € H.T.

## **MCM – LOT 1**

- L'avenant négatif sera validé lors d'une prochaine séance.

### **10 Mission C2i : sécurisation cheminements le long de la RD 22 au lieu-dit « Passengues »**

Le conseil municipal a accepté la proposition de mission de reprise et d'ajustement du Dossier de prise en considération suite à l'instruction du Conseil Départemental de la Haute-Savoie du projet de sécurisation de l'accès du programme immobilier et des cheminements le long de la RD 22 au lieu-dit « Passengues ». Le forfait pour cette mission s'élève à 2 340,00 €, TVA en sus soit TTC 2 808,00 €.

### **11 Convention à renouveler pour la mutualisation du délégué RGPD (Registre Général sur la Protection des Données) avec la CCPEVA**

L'évolution des technologies et de nos sociétés par l'usage accru du numérique a justifié une adaptation de la réglementation relative aux données personnelles. Ce nouveau règlement européen renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite de leurs données personnelles et offre un cadre juridique unique aux professionnels leur permettant de développer leurs activités numériques au sein de l'Union européenne en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

Le RGPD s'applique à toute organisation, (publique et privée, quel que soit sa taille, son pays d'implantation et son activité), qui traite des données personnelles pour son compte ou non.

La prestation de l'année 2019 était de 853,76 € pour notre commune.

Le conseil municipal a décidé de renouveler la convention de mutualisation mise en place.

### **12 Approbation cahier des charges vente restaurant d'altitude du Crêt Béni**

Monsieur le Maire a communiqué les grands lignes définies dans le Cahier des Charges par les membres de la commission dédiée ; Le conseil municipal a approuvé le Cahier des Charges qui sera disponible lors de la parution des annonces de la vente du bien. Une date limite prévisionnelle de dépôt des offres a été fixée au 15 mars 2021.

### 13 Bail professionnel cabinet médical

Pour le futur cabinet médical sis dans les locaux du presbytère, le conseil municipal a donné l'autorisation à M. Le Maire de signer le bail professionnel d'une durée de six ans à intervenir avec la SCM Cabinet Médical de La Chapelle d'Abondance.

### 14 Convention de mise à disposition d'un terrain : Club PLOU-PIOU Ecole de Ski Français La Chapelle d'Abondance

Le conseil municipal a validé la mise à disposition d'un terrain communal, lieu-dit « Les Plans » pour l'activité de jardins d'enfants de l'Ecole de Ski Français La Chapelle d'Abondance pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 avril 2021 et en a fixé la redevance à 1 500,00 €.

### 15 Convention avec la commune de Châtel : aide financière pour les enfants accueillis au centre de loisirs

La commune de Châtel organisant un centre de loisirs durant les vacances de Noël, Février, Pâques et été, propose aux communes de la CCPEVA de participer pour l'accueil des enfants de sa commune. L'aide financière passerait de 9,00 € à 11,00 € par jour par enfant.

Il vous sera proposé de délibérer sur ce sujet.

### 16 Personnel : Embauches, œuvres sociales

Le conseil municipal afin de renforcer l'équipe « Voirie » décide les embauches d'un agent voirie pour la période du 16 novembre 2020 au 15 novembre 2021 et d'un deuxième agent en renfort à la cantine scolaire et a décidé l'attribution de chèques-cadeaux pour les agents.

### 17 Questions diverses

Le conseil municipal a par ailleurs, pris acte de la convention de vente en ligne à passer par le gestionnaire du site et l'invitation Famille des produits ski nordique et n'a pas souhaité ajouter d'activité nouvelle sur le site nordique de la commune.

Il a autorisé le retrait d'une quantité du produit « couteau Opinel » de la régie de recettes à vocation multiple.

Le conseil municipal a émis un avis défavorable à la demande d'activité de trottinette électrique sur le domaine nordique de la commune pour la saison hivernale.

### 18 Demandes d'autorisation d'urbanisme et DIA

Le conseil municipal a reporté l'examen des demandes au prochain conseil municipal

Le Maire,  
Gérald DAVID-CRUZ



Le secrétaire de séance,  
Gilbert VUILLOUD